

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1897

31 juillet 2012

# **SOMMAIRE**

Repco 4 S.A 91050
Repco 8 S.A91051
Repco 8 S.A91051
Repco 9 S.A91052
Repco 9 S.A91052
R. Goedert S.A. (anciennement société
anonyme des anciens établissements Ray-
mond Goedert S.A.)
Riverside Studio 9105
Rockpoint FREO JV I S.à r.l 91042
Rock Ridge RE 1991040
Rock Ridge RE 2191040
Rock Ridge RE 2491041
Rock Ridge RE 3291041
Rongside S.A 91055
Rouge Dragon S.àr.l 91042
RSF I S.A91050
Segasana S.A 9105!
Selectum Stock Picking Fund91017
Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.
91048
Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.
91053
Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.àr.l.
91052
Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS91053
Société Financière du Richemond SPF S.A.
Societe Financiere du Richemond SPF S.A.
Société Générale Ré S.A 91054
Sofidra S.A
Tekhnologia91054
Toslar Holding S.A
TUSIAT FIDIUMIS S.A



## Arloid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 20, rue Charles Bernhoeft. R.C.S. Luxembourg B 169.834.

## **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

# THERE APPEARED:

FLINT FLY LIMITED, a limited liability company incorporated and existing since 11 <sup>th</sup> October 2007 under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1436912, having its registered office at premises of Commonwealth Trust Limited of P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Sole Shareholder or Appearing Party),

duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given in Tortola, BVI, on 11 <sup>th</sup> June 2012 (the Proxy).

The said proxy, initialled ne varietur by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1. Form Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name Arloid S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole manager of the Company (hereafter referred to as the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (hereafter referred to as the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;



- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by two thousand (2,000) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

On the issue of new Shares, Shareholders shall be offered the Shares pro rata to their existing shareholdings, subject to any waiver provisions in any shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders in relation to the Company from time to time (hereinafter referred to as the "Shareholders' Agreement").

Shareholders shall not create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist any charge, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation or assignment or other agreement or arrangement having the effect of conferring security over Shares, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement if any.

- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements under the Shareholders' Agreement, if any, or articles 189 and 190 of the Law.

In addition, the Shareholders shall observe the limitations on transfers, including, permitted transfers, drag-along and tag-along provisions, which might be binding upon them by virtue of the Shareholders' Agreement, if any, or the Law.

## Chapter III. - Management

**Art.8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("Conseil de Gérance").

The managers need not to be shareholders.

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

- **Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by signature of any person(s) to whom such power shall be delegated.
- Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.



Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the members present or represented to the meeting.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers.

Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles or any other resolutions as specified in the Shareholders' Agreement (if any) may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V. - Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve



to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

# Chapter VII. - Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### Subscription and Payment for Share Capital

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-). Proof that the amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

## Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name Arloid S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

# Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The appearing party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. The following is appointed as a sole manager of the Company for an undetermined duration:

Mrs. Yuliya BAY-LANGER, born on 20 February 1984 in Kyiv (Ukraine), jurist, with address at 25, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 20, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

# Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the appearing party, and the Notary have together signed this deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand duché de Luxembourg (le Notaire).

A COMPARU:



FLINT FLY LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante depuis 11 octobre 2007 sous les lois des lles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1436912, ayant son siège social aux prémisses de Commonwealth Trust Limited de P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques (l'Associé Unique ou la Personne Comparante),

La Personne Comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration donnée à Tortola, BVI, en date du 11 juin 2012 (le Mandataire).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Arloid S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le gérant unique de la société (ci-après le "Gérant Unique") ou le conseil de gérance de la Société (ci-après le "Conseil de Gérance") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante:
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



# Titre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Dans le cas d'émission de nouvelles Parts Sociales, les Associés se verront offrir des Parts Sociales au prorata de leurs participations existantes, sous réserve des dispositions dérogatoires contenues dans tout pacte d'associés tel que pourrait être conclu de temps à autre en relation avec la Société par les Associés (ci-après le "Pacte d'Associés").

Les Associés ne devront créer, convenir de créer, permettre la création ou laisser subsister aucune charge, hypothèque, nantissement, gage, ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet la sécurisation des Parts Sociales, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, le cas échéant.

- Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit selon le Pacte d'Associés, le cas échéant, ou par les articles 189 et 190 de la Loi.

En outre, les Associés devront observer des restrictions des transferts, y compris, les transferts autorisés, les dispositions drag-along et tag-along, qui pourront les engager en vertu du Pacte des Associés, le cas échéant, ou de la Loi.

#### Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé (s). Dans le cas d'un gérant unique, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique et du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

- Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des deux gérants ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui le pouvoir aura été délégué.
- Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, télex, courriel ou lettre un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant pour se faire représenter par téléphone à condition de confirmer ultérieurement cette désignation par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des membres présents ou représentés à la réunion.



L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tous les gérants, est régulière et valable que si elle a été adoptée par la réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants.

Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

# Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ou toute autre résolution telle que spécifiée dans le Pacte d'Associés (le cas échéant) ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

# Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

# Titre VI. - Liquidation

**Art. 16. Dissolution et Liquidation.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.



La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

#### Souscription et Libération du capital social

Souscripteur	Parts Sociales
FLINT FLY LIMITED	2.000 Parts Sociales
Total	2.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de vingt mille Euros (EUR 20.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-), qui correspond à un capital social de vingt mille Euros (EUR 20.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

#### Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination Arloid S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

#### Décisions du seul Associé

La Personne Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv (Ukraine), juriste, avec adresse au 25, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

# Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent Euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2012. Relation GRE/2012/2278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 03 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080021/417.

(120113738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Selectum Stock Picking Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.997.

Les comptes annuels pour la période du 30 juin 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour SELECTUM STOCK PICKING FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Pierre BUISSERET / Corinne ALEXANDRE

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012080767/15.

(120114744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.085.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Goldman Sachs Structured Investments II SICAV (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") governed by Part I of the law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 12, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1156 on June 3, 2010. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 29, 2012 and published in the Mémorial C number 1283 on May 23, 2012.

The Meeting is opened at the registered office of the Company, at 2 p.m. (Luxembourg time) under the chair of Ms. Cecile Leroy, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr. Juan Alvarez, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Silvano Del Rosso, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy, will remain annexed to the present minutes to be filed with the registration authorities.
  - II. That the agenda of the Meeting is the following:

## Agenda

- 1. Decision on the dissolution and liquidation of the Company.
- 2. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
- 3. Appointment of an auditor to the liquidation.
- 4. Miscellaneous.
- III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Luxemburger Wort, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Federal Gazette and in the Boersen Zeitung, on June 6, 2012 and June 14, 2012, and in the Wertpapier-Mitteilungen on June 6, 2012 and by registered mail on June 12, 2012.
- IV. As it appears from the attendance list, all the seven hundred seventeen thousand and eight hundred ninety-six (717,896.00) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of the present Meeting (the "Agenda").
- V. That the shareholders represented acknowledge being sufficiently informed on the Agenda and consider being validly convened by the board of directors of the Company (the "Board") and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further acknowledged that all the documentation produced to the Meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

# First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



#### Second resolution

As a consequence of the above, the meeting resolves to appoint AIM Services S.à r.l., having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, duly represented by Ms. Anne-Catherine GRAVE and Mr. Michel RAFFOUL, as liquidator of the Company.

The meeting resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.
- to delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under its own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

#### Third resolution

The meeting resolves to appoint PriceWaterhouse Coopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, Route d'Esch, B.P. 1443, L-1471 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B65477, as auditor to the liquidation.

There being no further business on the Agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the above-named persons, the persons sign together with us, the notary this original deed.

Signé: C. LEROY, J. ALVAREZ, S. DEL ROSSO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29809. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080309/76.

(120113739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Defi Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.512.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DEFI PROJECT S.A.», établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 661 du 13 mars 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 166512.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles MICHAUX, retraité, né le 31 décembre 1940 à Ottange (F), demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 117, rue de Lorraine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ali KACEMI, commercial, né le 21 novembre 1973 à Briey (F), demeurant à L-3441 Dudelange, 81, avenue Grande Duchesse Charlotte.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Joseph TOSCANO, gérant, né le 30 janvier 1960 à Longwy (F), demeurant à F-54400 Longwy Bas, 6, rue Emile Thomas.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.
  - 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 er des statuts.
  - 3.- Divers
- II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE (3.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS



- (€ 32.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

## Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bascharage.".

Les autres alinéas de l'article 1 er restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Michaux, A.Kacemi, J.Toscano, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080189/56.

(120113751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# GS Savery Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.829.

## **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty second day of June.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

## THERE APPEARED

- "Goldman Sachs Vintage Fund IV PMD QP Fund, L.P.", a Delaware limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4311451 whose registered office is at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number 17801 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.



- "Goldman Sachs Vintage Fund IV, L.P.", a Delaware limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4193203 whose registered office is at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number 27131 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P", a limited partnership formed and existing under the laws of Scotland, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number 6669 whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, GBC;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P.", a Delaware limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4521460 whose registered office is at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Private Equity Partners IX, L.P.", a Delaware limited partnership registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4216002 whose registered office is at c/o The Goldman Sachs Private Equity Group, 32 Old Slip, New York, 10005 New York;

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- "Goldman Sachs Private Equity Partners IX Offshore Holdings, L.P.", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number 17973 whose registered office is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address at 2, rue Peternelchen, in L-2370 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

# Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18 <sup>th</sup> , 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.
  - Art. 2. The denomination of the company is "GS Savery Lux S.à r.l.".
  - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.



The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

#### Title II. - Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the «Class A Shares»), each with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR).

The company is authorized to issue additional Class A Shares, to issue class B shares (the «Class B Shares») and to issue class C shares (the «Class C Shares»), and all together referred to as the «Shares», each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of Shares and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares by the redemption of one or more entire classes of Shares whenever the board of managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers within the limitations set forth by these Articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its Shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of Shares to be redeemed, the board of managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of Shares as it considers as best fit.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) Shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

# Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10  $^{\rm th}$ , 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.



**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

#### Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (EUR



10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

# Title IV. - General meeting of the shareholders

**Art. 15.** The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

# Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31 st, 2012.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31 st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

# Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares have been subscribed as follows:

- Goldman Sachs Vintage Fund IV PMD QP Fund, L.P	3,663 Class A Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings, L.P	51,040 Class A Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund IV, L.P	33,125 Class A Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P	198,275 Class A Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P	9,740 Class A Shares
- Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P	208,652 Class A Shares
- Goldman Sachs Private Equity Partners IX, L.P	255,590 Class A Shares
- Goldman Sachs Private Equity Partners IX Offshore Holdings, L.P	489,915 Class A Shares
TOTAL	1,250,000 Class A Shares

The Class A Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euros (1,000.-).



## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Maxime NINO, Director, born in Arlon, Belgium, on 13 December 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Harold HOPE, Managing Director, born in Georgia, United States of America on February 16, 1972, professionally residing at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America;
- Gabriel MOLLERBERG, Vice President, born in Danderyd, Sweden on October 7, 1975, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;
  - 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version:

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU**

- «Goldman Sachs Vintage Fund IV PMD QP Fund, L.P.», un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant le numéro d'immatriculation 4311451 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des lles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des lles Caymans sous le numéro d'immatriculation 17801, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, lles Caymans;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund IV, L.P.», un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant le numéro d'immatriculation 4193203 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des lles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des lles Caymans sous le numéro d'immatriculation 27131, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, lles Caymans;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.



- «Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P.», un limited partnership constitué et opérant sous le droit écossais, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'immatriculation 6669, ayant le centre principal de ses affaires à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, GBC;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P.», un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant le numéro d'immatriculation 4521460 et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Private Equity Partners IX, L.P.», un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant le numéro d'immatriculation 4216002 et ayant son siège social à c/o The Goldman Sachs Private Equity Group, 32 Old Slip, New York, 10005 New York;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- «Goldman Sachs Private Equity Partners IX Offshore Holdings, L.P.», un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des lles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des lles Caymans sous le numéro d'immatriculation 17973, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, lles Caymans;

ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant professionnellement à L-2370 Luxembourg, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

# Titre 1 er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La dénomination de la société est «GS Savery Lux S.à r.l.».
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

# Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.



La société est autorisée à émettre des Parts Sociales de Catégorie A complémentaires, à émettre des parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et à émettre des parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») et collectivement désignées, les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, les «Associés» signifient les détenteurs au moment donné des Parts Sociales et l' «Associé» désigne chacun d'entre eux.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des Associés.

Toutefois, la société peut, à chaque fois que le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses Parts Sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs catégorie de Parts Sociales.

À moins que le rachat des Parts Sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance dans les limites prévues par les présents Statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les Associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque catégorie de Parts Sociales à racheter, le conseil de gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la catégorie de Parts Sociales qu'il considère comme convenant le mieux

La société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

## Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### Titre III. - Administration

## Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les



présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



## Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
  - Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra

un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des Associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

# Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A ont été souscrites comme suit:

- Goldman Sachs Vintage Fund IV PMD QP Fund, L.P	3.663 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Vintage Fund IV Offshore Holdings, L.P	51.040 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Vintage Fund IV, L.P	33.125 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Vintage Fund V Offshore Holdings, L.P	198.275 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Vintage Fund V Europe Holdings, L.P	9.740 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Vintage Fund V, L.P	208.652 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Private Equity Partners IX, L.P	255.590 Parts Sociales de Catégorie A
- Goldman Sachs Private Equity Partners IX Offshore	
Holdings, L.P	489.915 Parts Sociales de Catégorie A
TOTAL	1.250.000 Parts Sociales de Catégorie A

Les Parts Sociales de Catégorie A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).



## Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Maxime NINO, Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Harold HOPE, Managing Director, né en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, le 16 février 1972, demeurant professionnellement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats-Unis d'Amérique;
- Gabriel MOLLERBERG, Vice President, né à Danderyd, Suède, le 7 octobre 1975, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;
  - 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. LAC/2012/29358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080342/543.

(120113579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of lune.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

#### THERE APPEARED:

McKesson International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.501,

In its capacity as the sole shareholder of McKesson International Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and aregistered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.502 (the Company),

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Company was incorporated on July 9, 2002 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on October 4, 2002 under number 1438. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on March 13, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg and published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on May 8, 2008 under number 1131.



The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to enact the amendment and restatement of the Articles of the Company which shall now read as follows:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "McKesson International Holdings II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may finally be involved in the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

# Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

#### II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000), represented by six hundred twenty-five (625) shares in registered form, having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.



- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
  - 6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

## Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The General meeting appoints the managers, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.
  - 7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

## Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company.
- (ii) Any managers may delegate their powers for specific tasks to one or several persons. The delegating managers will determine the agents' responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.
- (iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
  - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.



## Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

## Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
  - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
  - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
  - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

### Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.



#### Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
  - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its present deed are estimated at approximately EUR 1,300.

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:



McKesson International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité constituée et organisée selon les lois du Grandduché de Luxembourg, ayant son siège social à 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.501,

En tant qu'associé unique de McKesson International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.502 (la Société),

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La Société a été constituée le 9 juillet 2002 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 4 octobre 2002 sous le numéro 1438. Depuis lors, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiées à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 13 mars 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 8 mai 2008 sous le numéro 1131.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter la modification et la réécriture des Statuts de la Société qui doivent désormais se lire de la façon suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 <sup>er</sup>. Dénomination. Le nom de la société est "McKesson International Holdings II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut finalement être impliquée dans la création, l'acquisition, la vente, le développement, le fonctionnement, l'usage ou la concession de l'usage, sous quelque forme que ce soit, des droits d'auteur portant sur les logiciels, les brevets, les marques industrielles ainsi que les marques de fabrique, les dessins et modèles.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.



#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars canadien (CAD 25.000), représenté par six cent vingt-five (625) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quarante dollars canadien (CAD 40) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. l'Assemblée générale nomme les gérants et détermine leur nombre ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat.
  - 7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
  - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.



- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins deux gérants de la société.
- (ii) Les gérants, peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes. Les gérants déléguant détermineront les responsabilités ainsi que les rémunérations (s'il en existe), la durée de leur mandat et toutes conditions propres à la représentation.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

# Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
  - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

# Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne sauraient être tenu personnellement responsables, à raison des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et dans l'exercice de leur fonction, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

## Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale ordinaire des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés, signé par tous les associés, sont valides et ont force obligatoire comme si elles avaient été prises en Assemblée Générale dûment convoquée et tenu et elles portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit, à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions prises aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par écrit et les décisions sont adoptées par la deuxième Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires, à la majorité des voix exprimées, peu important la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.



- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.
  - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

#### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) mars de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés soit par l'Assemblée Générale annuelle soit par voie de Résolutions Ecrites des Associés le dernier vendredi du mois de mars suivant la clôture de l'exercice social.

## Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans non renouvelable.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, transférer le solde des bénéfices nets annuels à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- 15.4. Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés ont l'obligation de rembourser l'excédent.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

# VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.



17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29240. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080513/478.

(120113520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## QW Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.699.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012080655/12.

(120113669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# ArCoWave SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.840.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 06 juillet 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2012080976/16.

(120115497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

# R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature

Référence de publication: 2012080656/12.

(120113811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY et de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet le 14 juin;

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant classe A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant classe A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant classe B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant classe B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Rock Ridge RE 19 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012080664/22.

(120113975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Rock Ridge RE 21, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.654.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY et de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet le 14 juin;

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant classe A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant classe A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant classe B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant classe B
- Monsieur Pierre BE1SSEL, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Rock Ridge RE 21 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012080665/22.

(120114003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Repco 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080686/10.

(120113834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Rock Ridge RE 24, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 130.582.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY et de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet le 14 juin;

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant classe A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant classe A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant classe B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant classe B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Rock Ridge RE 24 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012080666/22.

(120114144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Rock Ridge RE 32, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.010.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 juin 2012

En date du 13 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY et de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet le 14 juin;

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant classe A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant classe A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant classe B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant classe B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Rock Ridge RE 32 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012080667/22.

(120114401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Repco 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080688/10.

(120113832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Rockpoint FREO JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012080669/9.

(120113530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Rouge Dragon S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.202.

Le siège social de l'associé unique, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012080671/12.

(120113630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO SARL

Ch. FRANCOIS / LOUV SARL

- / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012080673/13.

(120113774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Toslar Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.784.

Auszug aus dem Gefasste Beschlüsse im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 14ten Mai 2012.

# Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von Herrn Robert ELVINGER, alleiniger Verwaltungsratmitglied und geschäftsführender Direktor, anzunehmen.

Zum neuen alleinigen Verwaltungsratmitglied und geschäftsführender Direktor wird Herrn ENGELMANN Wolfgang, wohnhaft in D-71034 BÖBLINGEN, Florian-Geyer-Str. 19/1, ernannt. Die Dauer seines Mandates läuft bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfindet.

## Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den aktuellen Rechnungskommissar Herrn VASTA Roberto, durch Herrn EL-VINGER Robert, Steuerberater, wohnhaft in L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix -zu ersetzen. Die Dauer seines Mandates läuft bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfindet.



Luxembourg.

Für Auszug gleichlautend

Référence de publication: 2012080841/20.

(120114075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## RED LAW Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.700.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012080681/12.

(120113597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on August 27, 1999, amended for the last time by deed enacted on October 27, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 71609.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Decrease of the Company's share capital by an amount of 1,841,175.-EUR (one million eight hundred forty one thousand one hundred seventy five euros) in order to lower it from its present amount of 1,006,506,585.-EUR (one billion six million five hundred six thousand five hundred eighty five euros) down to 1,004,665,410.-EUR (one billion four million six hundred sixty five thousand four hundred ten euros) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 122,745 (one hundred twenty two thousand seven hundred forty five) A Preference Shares and B Preference Shares with a nominal value of 15.-EUR (fifteen euros) each.
  - 2. Amendment of article 6 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

## First resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 1,841,175.-EUR (one million eight hundred forty one thousand one hundred seventy five euros) in order to lower it from its present amount of 1,006,506,585.-EUR (one billion six million five hundred six thousand five hundred eighty five euros) down to 1,004,665,410.-EUR (one billion four million six hundred sixty five thousand four hundred ten euros) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 122,745 (one hundred twenty two thousand seven hundred forty five) A Preference Shares and B Preference Shares with a nominal value of 15.-EUR (fifteen euros) each, as follows:

Shareholder Name

Number of Par value of shares of A the shares

Preference to decrease



	Shares to	(15€ per
	decrease	share)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	106,575	1,598,625€
Shareholder Name	Number of	Par value of
	shares of B	the shares
	Preference	to decrease
	Shares to	(15€ per
	decrease	share)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	16,170	242,550€
TOTAL	A Preference	Par value of
	Shares and B	the shares
	Preference	to decrease
	Shares to	(15€ per
	decrease	share)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	122,745	1,841,175€

The shareholder will receive payment of 1,553,951.70 GBP (one million five hundred and fifty three thousand nine hundred and fifty one pounds and seventy pence) in settlement of the decrease of the A and B preference shares of 1,841,175.-EUR (one million eight hundred forty one thousand one hundred seventy five euros).

#### Second resolution:

The meeting decides to amend articles 6 of the articles of association as follows:

"Art. 6. The capital is set at 1,004,665,410.-EUR (one billion four million six hundred sixty five thousand four hundred ten euros) divided into 66,977,694 (sixty six million nine hundred seventy seven thousand six hundred ninety four) class A shares of a par value of 15.- EUR (fifteen euros) each)".

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

## Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 27 aout 1999, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 71 609.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

1. Diminution du capital social d'un montant de 1.841.175,-EUR (un million huit cent quarante et un mille cent soixante quinze euros) pour le porter de son montant actuel de 1.006.506.585,-EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre vingt cinq euros) à 1.004.665.410,-EUR (un milliard quatre millions six cent soixante cinq mille quatre



cent dix euros) par voie de remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 122.745 (cent vingt deux mille sept cent quarante cinq) Parts Préférentielles de Classe A et Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de 15,- EUR (quinze euros) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 1.841.175,-EUR (un million huit cent quarante et un mille cent soixante quinze euros) pour le porter de son montant actuel de 1.006.506.585,-EUR (un milliard six millions cinq cent six mille cinq cent quatre vingt cinq euros) à 1.004.665.410,-EUR (un milliard quatre millions six cent soixante cinq mille quatre cent dix euros) par voie de remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 122.745 (cent vingt deux mille sept cent quarante cinq) Parts Préférentielles de Classe A et Parts Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de 15,- EUR (quinze euros) chacune, comme suit:

Nom de l'associé	Parts	Valeur
	Préférentielles	des parts
	de Classe A	sociales à
	à diminuer	diminuer (15
		EUR
		par part
		sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	106,575	1,598,625€
Nom de l'associé	Parts	Valeur
	Préférentielles	des parts
	de Classe B	sociales à
	à diminuer	diminuer
		(15EUR par
		part
		sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	16,170	242,550€
TOTAL	Parts	Valeur
	Préférentielles	des parts
	de Classe A	sociales à
	et Parts	diminuer
	Préférentielles	(15EUR
	de Classe B	par part
	à diminuer	sociale)
Reckitt Benckiser Luxembourg (No 1) Limited	122,745	1,841,175€

L'actionnaire recevra le paiement de 1,553,951.70,-GBP (un million cinq cent cinquante trois mille neuf cent cinquante et un virgule soixante dix livres sterling) équivalant à 1.841.175,-EUR (un million huit cent quarante et un mille cent soixante quinze euros) suite à la diminution des Préférentielles de Classe A et des Parts Préférentielles de Classe B.

#### Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.004.665.410,-EUR (un milliard quatre millions six cent soixante cinq mille quatre cent dix euros) divisé en 66.977.694 (soixante six millions neuf cents soixante dix sept mille six cent quatre vingt quatorze) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de 15,-EUR (quinze euros) chacune.»

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28423. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012080674/154.

(120113498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 13 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 1.702.910,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur:

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080685/22.

(120113833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Rebrifi SPF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012080679/9.

(120114062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Refinacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.920.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1 <sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012080682/12.

(120114422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Renu SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 13.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



RENU SPF S.A. Ch. FRANCOIS / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012080684/12.

(120113823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

#### Capital social: EUR 3.161.904,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 118.089.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 06/06/2012 n°L120091942

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080683/11.

(120113421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 21 S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 1.427.140,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080687/22.

(120113831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### C.P.I. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 novembre2004, acte publié au Mémorial C no 80 du 28 janvier 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 1 <sup>er</sup> mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1234 du 21 juin 2007, modifiée par acte sous seing privé en date du 6 août 2007, acte afférent publié au Mémorial C no 2426 du 26 octobre 2007, modifiée par-devant Me Alex WEBER en date du 8 juillet 2009, acte publié au Mémorial C no 1497 du 4 août 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.P.I. S.à r.I.

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2012081055/16.

(120114831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.



#### Repco 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080689/10.

(120113898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 25 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 1.786.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080690/22.

(120113899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

### Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

#### **EXTRAIT**

En date du 4 juillet 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits et Ivo Hemelraad,en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080727/17.

(120113593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.423.



Signature.

Référence de publication: 2012080691/10.

(120113896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 32 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 415.960,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.423.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080692/22.

(120113897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Repco 33 S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 400.430,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080694/22.

(120113895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.



Signature.

Référence de publication: 2012080693/10.

(120113894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080695/10.

(120113892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 34 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 806.980,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.176.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur:

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080696/22.

(120113893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### RSF I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.128.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à l'inscription des nouveaux administrateurs:

- Monsieur Swen GRUNDMANN, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg
- Madame Diane LONGDEN, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg

Suite à leur nomination en date du 29 mai 2012 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012080720/12.

(120113917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Repco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.



Signature.

Référence de publication: 2012080697/10.

(120113839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 4 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 951.970,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080698/22.

(120114455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Repco 8 S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 478.530,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080701/22.

(120113838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.



Signature.

Référence de publication: 2012080699/10.

(120113837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Repco 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080702/10.

(120113835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Repco 9 S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 805.200,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

- 1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012080703/22.

(120113836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 380.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.413.

## **EXTRAIT**

En date du 4 juillet 2012, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits et Ivo Hemelraad, en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080730/17.

(120113591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.



## Société Financière du Richemond SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 34.682.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012080789/12.

(120114323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.481.

#### **EXTRAIT**

En date du 4 juillet 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits et Ivo Hemelraad, en tant que gérants A, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée,
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080731/17.

(120113592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Fortress Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.403.

#### **EXTRAIT**

En date du 18 mai 2012, l'associé unique de la Société, FORTRESS INVESTMENTS LIMITED, une private limited company de droit anglais, ayant son siège social au 88 St James's Street, SW1A 1PL London, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 7639022, a décidé de transférer toutes les parts sociales qu'elle détient dans la Société à BIRCHALL PROPERTIES LIMITED, une private limited company de droit anglais, ayant son siège social au 58/60 Berners Street, WIT 3JS London, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 5882182.

L'associé unique de la Société est depuis le 18 mai 2012, BIRCHALL PROPERTIES LIMITED qui détient toutes les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012080933/20.

(120113702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080734/11.

(120114523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Société Générale Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.130.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RÉ S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012080736/11.

(120114281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

## **EXTRAIT**

Le 28 juin 2012 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

1. Le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012080737/17.

(120114201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Tekhnologia, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 52.544.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège de la société , le 21 juin 2012 .

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat du commissaire, PKF Abax Audit, R.C.S. Luxembourg B 142867. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Les actionnaires prennent note qu'en date du 24 décembre 2008, la société PKF Abax Audit, R.C.S. Luxembourg B 142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, remplace la société PKF Abax audit, R.C.S Luxembourg B 27761

L'assemblée nomme en remplacement de Monsieur Bernard Delcourt et Barbara Delcourt démissionnaire de leur poste d'administateur:

- Madame Ester Pauro, licienciée en droit, domiciliée au 77, Rue du Bemel B-1150 Bruxelles
- Monsieur Stefan Vucinic, étudiant, domicilié au 77, Rue du Bemel B-1150 Bruxelles.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2013.

Le mandat de M. Bernard Delcourt en tant qu'administrateur délégué prend fin également à la date de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012080833/22.

(120113815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.



#### Ephios Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 169.557.

#### **EXTRAIT**

En date du 15 juin 2012, Mme Danielle Arendt-Michels, demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck (Luxembourg), a été nommée en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012080928/15.

(120113711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

# Segasana S.A., Société Anonyme, (anc. Rongside S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080724/10.

(120113744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

#### Riverside Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012080708/10.

(120114171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

## Meca Lease SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.823.

## **STATUTS**

- 1. Monsieur STROOBANTS Dany, né le 19 septembre 1983 à Huy (B) demeurant au 2, Rue Odile Nokin B-4520 Wanze (Belgique);
- 2. Madame BOLLY Carole, né le 16 août 1984 à Namur (B), demeurant au 2, Rue Odile Nokin B-4520 Wanze (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 04/07/2012.

- **Art. 1** er . Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
  - Art. 3. La dénomination est MECA LEASE SC.



- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 90 parts à Monsieur STROOBANTS Dany, et 10 parts à Madame BOLLY Carole, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.
- Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.
  - Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
- **Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.
- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- **Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.
- Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

# Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur STROOBANTS Dany, est nommé gérant,
- 2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012080564/69.

(120113876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck